

Gouvernement de l'État de Savoie

Souveraineté – Intégrité – Respect



Déclaration d'Indépendance
27 octobre 2023

LIVRE **S**AVOIE et BON DU TRÉSOR

Publication du Ministère de l'Économie et des Finances
février 2025 – Édition 8





Site du Gouvernement GÉS : www.savoie-gouv.org

Ministère Économie et Finances : economie@savoie-gouv.org

Coopérative - CÉS : cooperative.ges@savoie-gouv.org

Livre Savoie : livre.savoie@savoie-gouv.org

Bon du Trésor : bon.du.tresor@savoie-gouv.org

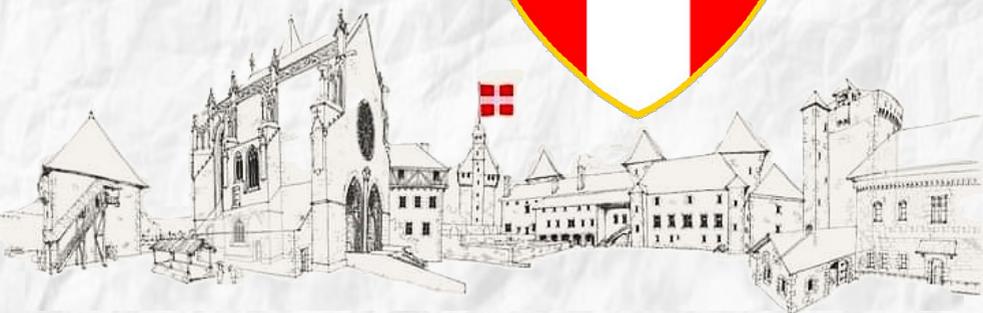
Table des matières

木 État de Savoie : Indépendance et Initiatives Économiques.....	6
木 Urgence !?.....	8
木 Avantages pour les Savoisiens.....	9
木 Sécurité.....	11
木 Perspective.....	12
LIVRE SAVOIE.....	15
1. En conscience.....	15
2. Pourquoi une monnaie savoisienne ?.....	16
3. Contrat social.....	16
4. Forme de la monnaie LS.....	18
5. Diffusion.....	18
6. Engagement.....	20
7. Procédures d'obtention des Livres Savoie (LS).....	20
8. Barème B : Échange du Diffuseur avec le Commerçant.....	31
9. Barème C : Échange du Commerçant avec ses Clients.....	32
10. Visibilité.....	34
11. Votre participation change tout.....	37
12. Comptabilité et fiscalité.....	38
13. Questions et réponses.....	39
14. Achat en ligne.....	41
BON DU TRÉSOR.....	43
1. Préambule.....	43
2. Légalité.....	43
3. Objectifs de l'Émission.....	44
4. Comment Souscrire.....	40
5. Rentabilité des Bons du Trésor.....	45
6. Contrat.....	46
Comprendre la monnaie dans le système financier actuel.....	47

Cette brochure présente la Livre Savoie (LS) et les **Bons du Trésor**, deux instruments financiers majeurs instaurés par le **Gouvernement de l'État de Savoie** et sous la direction de la **Coopérative d'Échanges Savoisien**.

Ces initiatives visent à garantir aux Savoisien la **sécurité alimentaire** et la **continuité des services à la personne** durant cette période de transition vers le recouvrement de la souveraineté de la Savoie en tant qu'**État libre et indépendant**.

Sont ici exposés les principes d'échange de la **LS**, les modalités d'acquisition et d'utilisation des **Bons du Trésor**, ainsi que les avantages que ces outils offrent aux Savoisien.



✳ État de Savoie : Indépendance et Initiatives Économiques



Le **Gouvernement de l'État de Savoie (GÉS)**, par sa **Déclaration d'Indépendance du 27 octobre 2023**, se présente comme une entité souveraine, indépendante de toute allégeance. Il **assure la représentation administrative de l'ensemble des habitants du territoire, se prévalant de la protection de leurs intérêts.**

Le GÉS est fondé sur les principes du **Droit International Public** et tire sa légitimité de la jurisprudence des '**Gouvernements de Transition**', reconnue par la communauté internationale, y compris la France. **Le processus de décolonisation de la Savoie est engagé.** Il en résultera le retrait des autorités de la république française au profit d'**une gouvernance proprement Savoisiennne, choisie par le peuple de Savoie.**

Le GÉS, dans le cadre de son processus de souveraineté et d'indépendance économique, introduit deux instruments financiers majeurs : **la Livre Savoie** et **les Bons du Trésor.**

Ces outils sont gérés par la **Coopérative d'Échanges Savoisiens (CÉS)** créée par décret n°D/2023-15-00003 en date du 19 avril 2024, en considération de l'intérêt public, de la nécessité de promouvoir prioritairement **la sécurité alimentaire et les services à la personne** sur le territoire de Savoie pour tous les Savoisiens, durant cette période de transition vers le recouvrement de la souveraineté de la Savoie en tant qu'**État libre et indépendant.**

La Coopérative d'Échanges Savoisiens (CÉS) a pour mission notamment :

- L'introduction de la **Livre Savoie (LS)** en tant que monnaie territoriale circulante, à la fois fiduciaire, scripturale et non fondante,
- L'émission de **Bons du Trésor** comme outil stratégique de gestion financière.

Ces outils visent principalement à soutenir la structuration du Gouvernement de l'État de Savoie, en facilitant l'organisation de son appareil gouvernemental dans le contexte d'une nouvelle organisation nationale. Ils proposent également une alternative adaptée pour les transactions et les

investissements, répondant aux besoins des citoyens et des acteurs économiques en cette période de transition.

Avec la création de la Coopérative d'Échanges Savoisiens (CÉS) , l'État de Savoie poursuit les objectifs suivants :

- **À court terme** : organiser une société économiquement résiliente, capable de résister aux dérives actuelles de l'économie mondiale, en privilégiant les activités productives et les bénéfiques concrets qu'elles procurent à la population.
- **À long terme** : promouvoir une société où les relations économiques reposent sur des valeurs fondamentales telles que la **souveraineté**, l'**intégrité** et le **respect**, plutôt que sur d'habituées et exclusives considérations financières. Un cadre où l'**entraide** et la **coopération**, soutenues par une **Économie Distributive**, deviennent les fondements de la société.

Un des leviers pour réaliser cette vision est l'introduction de la Livre Savoie (LS) en complément de la monnaie courante. La transition graduelle de l' Euro vers la LS se poursuivra jusqu'à l'équilibre entre masse monétaire et besoins réels des Savoisiens.

La LS est spécifiquement conçue pour les échanges entre Savoisiens au sein du territoire de Savoie. Lors de l'officialisation du retrait français, l'État de Savoie acceptera également sur son territoire le Franc Suisse (CHF) et la crypto-monnaie, notamment pour le commerce extérieur.

木 Urgence !?

La situation économique mondiale actuelle révèle le projet d'une pensée dirigeante cherchant à nous enfermer dans une impasse où nos libertés s'effacent progressivement. La crise économique mondiale, délibérément provoquée, est utilisée comme prétexte pour introduire une monnaie numérique centralisée liée à un pass-social, visant à remplacer l'argent en espèces. Ce système permettrait aux autorités de contrôler entièrement les transactions et les finances des individus.

Ce modèle de pass-social, progressivement instauré sous couvert de sécurité et d'innovation, inspiré du système chinois (crédit social), dessine les contours d'une " **société-prison** ", régie par des règles dictées par des intérêts financiers suscités par la cupidité et dépourvues de tout principe moral ou spirituel. Peut-on encore en douter ?

C'est en réponse à cette situation délétère que le Gouvernement de l'État de Savoie (GÉS) présente une alternative financière et économique résiliente, permettant de s'affranchir de cette dérive néfaste et de préserver la souveraineté des Savoisiens en Savoie.

Dans l'attente de la reconnaissance de la Savoie comme un État légitime et souverain en vertu du droit international, le GÉS prend l'initiative de mettre à disposition de tous les Savoisiens un moyen d'échange sécurisé, complémentaire à l'Euro, sous la forme d'une monnaie territoriale : **la Livre Savoie (LS)**.

Les Bons du Trésor sont quant à eux une proposition d'épargne libre et rémunérée.

木 Avantages pour les Savoisiens

Les **Bons du Trésor** sont rémunérés à hauteur de 5 % par an et assortis de bonifications exceptionnelles à terme¹.

Quant à la **Livre Savoie (LS)**, tout en soutenant la souveraineté territoriale du pays, elle offre à tous ses contributeurs² les avantages spécifiques suivants :

① Attribution à tous les Savoisiens (voir détails §7.1 – page 20)

Dès l'âge de 16 ans, tous les Savoisiens bénéficient d'une attribution limitée de LS à taux bonifié. Ils peuvent échanger un maximum de 1 900 € par personne, en recevant soit 2 901 LS, soit 2 451 LS, selon la date de l'échange³.

② Consommateurs / clients (voir détails §7.4 B – page 29)

Les consommateurs/clients qui paient leurs achats en LS chez les commerçants contributeurs, bénéficient d'une réduction de 20 % sur leurs achats. À terme, une bonification exceptionnelle supplémentaire leur est accordée en fonction de leur engagement. Cette bonification est versée au choix : en LS, €, CHF ou or physique.

③ Commerçants (voir détails §7.4 A – page 26)

Les commerçants qui acceptent la LS gagnent 20 % de marge commerciale nette en plus de leur marge habituelle. À terme, une bonification exceptionnelle supplémentaire leur est accordée en fonction de leur engagement. Cette bonification est versée au choix : en LS, €, CHF ou or physique.

④ Corporations de services, Artisans, Indépendants, Professions libérales (jusqu'à 4 employés maximum) (voir détails §7.3 – page 24)

4.1 Facturation : Les corporations concernées qui choisissent d'être payées en LS pour une partie de la facturation de leur main-d'œuvre bénéficient, à

1 - Passation des clés des bâtiments de l'administration française aux Savoisiens

2 - Utilisateurs de la LS

3 - Voir les modalités d'échange (§7.1 – page 20)

terme, d'une bonification exceptionnelle en fonction de leur engagement. Cette bonification s'effectue au choix : en LS, €, CHF ou en or physique.

4.2 Le client : Le client qui règle en LS une partie de la facture (main d'œuvre), obtient une remise de 20 % sur le montant en Euros (Hors TVA) de la part réglée en LS. À terme, il reçoit une bonification exceptionnelle supplémentaire. Cette bonification est versée au choix : en LS, €, CHF ou en or physique.

4.3 Salaire versé : Les employeurs de ces corporations qui acceptent de payer jusqu'à 10 % du salaire de leurs employés en LS font une économie directe de 40 % sur la masse salariale convertie. À terme, une bonification exceptionnelle supplémentaire leur est attribuée en fonction de leur engagement. Cette bonification est versée au choix : en LS, €, CHF ou en or physique.

4.4 Salaire perçu : Les employés de ces corporations qui optent pour une conversion partielle de leur salaire en LS bénéficient d'une augmentation de pouvoir d'achat de 50 % sur la portion convertie. À terme, ils reçoivent une bonification exceptionnelle supplémentaire au choix : en LS, €, CHF ou en or physique.

5 Entreprises autres (à partir de 5 employés) (voir détails §7.2 – page 21)

5.1 Salaire versé : Les employeurs de ces entreprises qui acceptent de payer jusqu'à 10 % du salaire de leurs employés en LS font une économie directe de 20 % sur la masse salariale convertie. À terme, une bonification exceptionnelle supplémentaire leur est attribuée en fonction de leur engagement. Cette bonification est versée au choix : en LS, €, CHF ou en or physique.

5.2 Salaire perçu : Les employés de ces entreprises qui optent pour une conversion partielle de leur salaire en LS bénéficient d'une augmentation de pouvoir d'achat de 20 % sur la portion convertie. À terme, ils reçoivent une bonification exceptionnelle supplémentaire au choix : en LS, €, CHF ou en or physique.

木 Sécurité

➤ **La version papier de la LS** est d'une grande sécurité car, en quantité parfaitement adaptée au volume des échanges, elle met tout le monde à l'abri :

- des grèves bancaires
- des pannes intempestives des distributeurs de billets
- des restrictions bancaires en cas de crise
- de la confiscation des avoirs bancaires (cf. Chypre)
- de l'inflation ou de la dévaluation
- des saisies sur comptes
- des frais de tenue de compte, et autres frais bancaires
- du surendettement, (grâce à une meilleure connaissance des disponibilités)
- de l'observation de la vie privée
- de la vente des données personnelles
- de l'absence de limite d'achat (crédit et comptes négatifs)
- des spéculations réalisées sur l'épargne, par les organismes bancaires.

Enfin, elle conserve son caractère confidentiel, tangible et ne peut pas disparaître d'un simple clic de souris. **La monnaie physique, émise au niveau national par une entité publique, constitue le fondement d'un système financier parmi les plus résilients.**

Parallèlement à la mise en circulation de la LS version papier, un système de gestion numérique purement Savoisien est à l'étude. Il complémentera la version papier sans prédominance.

木 Perspective

Imaginons un instant un monde où les échanges sont basés sur les valeurs fondamentales de

Souveraineté, d'Intégrité et de Respect.

Un monde où l'**entraide** et la **coopération** deviennent les piliers de notre société.

Cette vision peut sembler idéaliste et lointaine, mais de fait, elle est une réalité possible ! Un avenir où les promesses se réalisent grâce à la conjugaison des efforts de tous.

Certes, ce changement s'élabore avec le temps...

Au sein du Gouvernement, nous sommes convaincus que chaque étape de cette transformation représente une opportunité de renforcer notre ambition et notre détermination à bâtir un avenir meilleur pour tous. Il est donc crucial de cultiver la confiance en un futur porteur de perspectives positives et prometteuses.

Cette vision en devenir est activement soutenue par le Ministère de l'Économie et des Finances, qui s'engage avec conviction à œuvrer dans l'intérêt commun et pour le bien-être des Savoisiens. Nous croyons fermement qu'ensemble, par la Savoie Souveraine, nous pouvons participer à promouvoir un monde plus juste et harmonieux.





LIVRE SAVOIE

1. En conscience

La diffusion de la Livre Savoie (LS) requiert l'engagement actif de tous. L'importance de cet enjeu ne doit pas être sous-estimée, car il s'agit de promouvoir la circulation fluide de cette monnaie territoriale. Chaque Savoisien a la possibilité d'investir **une partie de son épargne** dans ce projet et potentiellement, de voir à moyen terme son capital significativement bonifié par l'État de Savoie.

La Livre Savoie (LS), Monnaie Territoriale Officielle Savoisienne, symbolise non seulement l'indépendance monétaire de l'État, mais aussi son engagement envers une économie d'abondance et maîtrisée. Elle permet de garantir des transactions financières transparentes et fluides, entre Savoisiens sur le territoire de Savoie, tout en servant de levier pour le développement local.

Amis Savoisienz,

La monnaie n'est pas un bien collectif
mais un service collectif.

Sa valeur c'est son utilité sociale :
c'est la valeur du service rendu à la collectivité.

Elle est régulatrice des échanges et les fluidifie.
Par nature, elle ne doit pas être susceptible d'accaparement.

La monnaie est une institution et non un bien.

2. Pourquoi une monnaie savoisienne ?

La monnaie joue un rôle central dans le soutien de nos échanges. Ses règles qui encadrent les transactions régulent les échanges, influençant ainsi tous les flux, de la production à la consommation. Lorsque la quantité de monnaie en circulation n'est plus proportionnelle à celle des biens et services, des déséquilibres tels que l'inflation, la déflation, ou l'arrêt des échanges apparaissent, freinant le développement et aggravant la précarité. La confiance s'érode, car l'argent, véritable fluide vital qui circule entre les membres de la société, cesse de remplir son rôle. Il est donc essentiel de se questionner sur la gestion de cet équilibre monétaire, car elle pilote notre confiance et une partie de nos vies.

La Livre Savoie (LS) marque une première étape vers un nouveau mode d'échange, répondant à l'urgence des bouleversements économiques actuels. Conçue comme une alternative au système monétaire dominant, elle est spécifiquement adaptée aux échanges locaux en Savoie. En circulant, la LS atténue la pénurie de monnaie, amplifiée par des facteurs tels que les intérêts, les taxes et la hausse des prix. Elle soutient ainsi la résilience économique, un élément essentiel pour préserver la confiance dans le système financier et encourager la production, les échanges, et la prospérité commune.

3. Contrat social

La Coopérative d'échanges Savoisiens (CÉS) met en circulation sa monnaie, la Livre Savoie (LS), et garantit son impression, son enregistrement, sa diffusion et ses taux de conversion. L'État de Savoie étant indépendant, la CÉS agit en toute légalité.

La valeur de conversion standard de la LS, à terme, est de 1 LS pour 1 €. Les monnaies FIAT peuvent être utilisées, via l'Euro, pour des achats de LS.

L'État de Savoie a choisi d'adosser symboliquement la valeur de la LS à la pureté de l'eau circulant dans nos montagnes et nos vallées. De ce choix, l'État de Savoie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant de restituer la pureté de l'eau d'usage domestique prioritairement et relativement à des critères objectifs qui dépassent les simples normes actuelles de

potabilité, prenant en compte les effets vitaux de la dynamisation et l'information de l'eau, vecteur primordial de la santé publique.

La mention écrite sur tous les billets de LS est explicite à cet égard et pose la volonté de l'État de Savoie en la matière :

“ L'EAU est patrimoine naturel de SAVOIE. Toute atteinte à sa qualité est considérée comme une violation du TRÉSOR du pays. ”

La Livre Savoie (LS) a pour objectif de faciliter les échanges locaux, de contribuer au maintien des activités vitales et de soutenir le dynamisme du territoire de Savoie. Elle permet, progressivement, de promouvoir et de financer à l'échelle du territoire, des projets prioritaires pour l'État de Savoie, tels que :

- la structuration de l'appareil gouvernemental
- la mise en place de circuits courts de production et de distribution de denrées alimentaires locales
- la continuité de services essentiels à la personne
- le financement de projets durables
- le renforcement et l'expansion des secteurs agricoles et artisanaux
- le financement de la recherche pour le Vivant
- l'accès aux enfants à un accompagnement éducatif épanouissant
- l'organisation et diffusion de l'information vraie
- le soutien et réorientation du secteur médical vers les alternatives naturelles (médecine intégrative)
- l'accompagnement et soutien des retraités et personnes fragilisées
- la transformation de l'élan du bénévolat en disponibilité de temps rémunéré
- la réorganisation et aménagement du territoire, rural et citadin
- l'aménagement et le développement du tissu social, économique et culturel au sens large, par des mesures équitables

4. Forme de la monnaie LS

La LS est exclusivement matérialisée sous forme de billets, dont les différentes coupures vont de 0,5 à 500 LS soit : 0.5, 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500.

La matière utilisée pour sa fabrication n'emploie ni eau ni bois. On la nomme 'papier pierre' car elle est composée de poudre de pierre agglomérée et PET recyclé (bouteille plastique), rendant le billet LS inaltérable à l'eau et recyclable.

Le **recto** est identique sur toutes les coupures ; seuls les chiffres de valeur changent.



Le verso est de 10 couleurs différentes.



5. Diffusion

La Livre Savoie (LS) est mise en circulation sous la direction de la Coopérative d'Échanges Savoisien (CÉS) via des diffuseurs qu'elle a désignés.

- La LS est accessible, à titre personnel, à toute personne âgée de 16 ans révolus, résidente en Savoie. (§7.1 – page 20)
- Les commerçants désireux de rejoindre le réseau obtiennent une autorisation conventionnelle leur permettant d'utiliser et de vendre la LS à leur clientèle au nom de la CÉS. (§7.4 – page 26)
- Les entreprises peuvent rejoindre le réseau en offrant à leur personnel la possibilité de recevoir une partie de leur salaire ou prime, en LS. (§7.2 – page 23 et §7.3 – page 24)

Chaque transaction de LS est consignée dans le "**Registre des Contributeurs**". Actuellement, la Coopérative d'Échanges Savoisien (CÉS) n'accepte que l'Euro comme mode de paiement.

* Les premiers contributeurs disposant de LS jouent un rôle clé en favorisant l'essor des échanges par leur acte de solidarité. C'est pourquoi l'État de Savoie leur accorde des bonifications directes et exceptionnelles. *

Note : La circulation de la LS est assurée par le contributeur consommateur, qui bénéficie de bonifications substantielles et exceptionnelles de la part de l'État de Savoie, à la fois immédiates et à terme⁴.

Toutefois, il est crucial de rappeler que, en raison de l'incertitude quant au délai d'accomplissement de cette promesse à terme, **il est recommandé de ne pas s'engager dans des échanges Euros/LS au-delà de sa capacité d'épargne**. Le Gouvernement s'efforce, bien entendu, de réduire ce délai autant que possible.

4 - Passation des clés des bâtiments de l'administration française aux Savoisien

6. Engagement

Il est rappelé aux Savoisiens que les modalités de bonification présentées dans cette 4^{ème} édition du Livret s'appliquent également à toutes les transactions impliquant la Livre Savoie, réalisées depuis 2021, **à condition qu'elles aient été dûment enregistrées dans le Registre des Contributeurs.**

7. Procédures d'obtention des Livres Savoie (LS)

Plusieurs modalités d'attribution sont prévues de manière spécifique pour chaque groupe : les Savoisiens à titre individuel, les commerçants, les entreprises (non artisans à partir de 5 employés), les employés, ainsi que les Corporations de Services (artisans et professions libérales comptant jusqu'à 4 employés maximum).

7.1 Attribution à tous les Savoisiens (un montant identique)

Les modalités de cette rubrique s'appliquent à tous les Savoisiens âgés de 16 ans et plus. Elles offrent la possibilité d'échanger en LS un montant allant jusqu'à **1900 € maximum par personne**, en suivant, dans un temps imparti, un processus de six phases distinctes, comme expliqué ci après.

Cette attribution peut se réaliser comme suit :

- **Après des Diffuseurs de la CÉS et points de vente actuellement en cours de création.**
- **Lors des Rencontres Savoyennes organisées par le Gouvernement de l'État de Savoie, annoncées sur le site www.savoie-gouv.org.**
- **Vente en ligne via le site www.savoie-gouv.org à l'onglet :
- Coopérative d'Échanges Savoyens. -**

Processus d'attribution :

Un système de taux de change variable s'applique à la conversion des Euros en LS, en fonction du montant de la transaction.

Dans sa période de lancement, la LS est échangée, dans le cadre de cette rubrique, avec des bonifications jusqu'à concurrence de 1 900 € d'échange par personne dès l'âge de 16 ans révolus.

Toutes les transactions doivent être consignées au **Registre des Contributeurs**.

➤ Les échanges de cette rubrique se déroulent en 6 phases distinctes :

- **PHASE 1**
Cette première phase a débuté 1er juin 2024 et se poursuivra jusqu'à ce que la distribution soit complétée auprès de tous les Savoisiens, sans limite de temps fixée.
Achat de 201 LS pour 100 € (Taux 2,01 de bonification).

- **PHASE 2**
Pour toute personne inscrite sur le Registre des Contributeurs, possibilité d'achat supplémentaire de 450 LS pour 300 € (Taux 1,50 de bonification).
Si l'achat est effectué avant le 1^{er} décembre 2025, La CÉS offre un bonus supplémentaire égal à 20% du montant engagé, les 300 € devenant ainsi 540 LS.

Cumul des phases 1 et 2 :

- Sans bonus de 20 % : 651 LS pour 400 €
- Avec bonus de 20 % : 741 LS pour 400 €

- **PHASE 3**
Pour toute personne inscrite sur le Registre des Contributeurs, possibilité d'achat supplémentaire de 540 LS pour 400 € (Taux 1,35 de bonification).
Si l'achat est effectué avant le 1er juin 2026, la CÉS offre un bonus supplémentaire égal à 20% du montant, les 400 € devenant ainsi 648 LS.

Cumul phase 3 avec les précédentes :

- Sans bonus de 20 % : 1 191 LS pour 800 €
- Avec tous les bonus : 1 389 LS pour 800 €

- **PHASE 4**
Pour toute personne inscrite sur le Registre des Contributeurs, possibilité d'achat supplémentaire de 600 LS pour 500 € (Taux 1,35 de bonification).
Si l'achat est effectué avant le 1er décembre 2026, la CÉS offre un bonus supplémentaire égal à 20% du montant, les 500 € devenant ainsi 720 LS.
Cumul phase 4 avec les précédentes :
 - Sans bonus de 20 % : 1 791 LS pour 1 300 €
 - Avec tous les bonus : 2 109 LS pour 1 300 €
- **PHASE 5**
Pour toute personne inscrite sur le Registre des Contributeurs, possibilité d'achat supplémentaire de 660 LS pour 600 € (Taux 1,35 de bonification).
Si l'achat est effectué avant le 1er juin 2027, la CÉS offre un bonus supplémentaire égal à 20% du montant, les 600 € devenant ainsi 792 LS.
Cumul phase 5 avec les précédentes :
 - Sans bonus de 20 % : 2 451 LS pour 1 900 €
 - Avec tous les bonus : 2 901 LS pour 1 900 €
- **PHASE 6**
Achat de 1 LS pour 1 € au delà de 1 900 € d'échange.

Note : Dès le lancement de la LS, il est possible de cumuler plusieurs phases simultanément. Le décompte se fait conformément aux modalités mentionnées précédemment.

À partir de la phase 6, l'inscription au Registre des Contributeurs n'est plus requise. Les achats de LS se réalisent selon les besoins de chacun auprès des Diffuseurs de la CÉS, selon un taux d'échange de **1 LS pour 1 €**.

Tableau récapitulatif des cinq premières phases d'attribution

Phase		dès le	avant	après	avant	après	avant	après	avant	après
		01/06/24	01/12/25	01/06/26	01/12/26	01/06/27				
1	€	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	LS	201	201	201	201	201	201	201	201	201
2	€		300	300	300	300	300	300	300	300
	LS		540	450	540	450	540	450	540	450
3	€				400	400	400	400	400	400
	LS				648	540	648	540	648	540
4	€						500	500	500	500
	LS						720	600	720	600
5	€								600	600
	LS								792	660
Total Max.	€	100	400	400	800	800	1300	1300	1900	1900
	LS	201	741	651	1389	1191	2109	1791	2901	2451

7.2 Attribution aux entreprises et à leurs employés

Les employeurs et employés Savoisiens (non cadres) bénéficient de ce mécanisme d'attribution, conçu pour les entreprises de plus de 5 salariés. Les Diffuseurs de la CÉS garantissent l'approvisionnement des entreprises en LS, et ce dispositif est encadré par une convention tripartite entre la CÉS, l'employeur et l'employé Savoisien. Ce mécanisme favorise à la fois l'adoption du système LS et la fluidité des échanges au sein de l'économie locale. Il offre des avantages tant pour les employeurs que pour les employés, tout en prévoyant une bonification exceptionnelle supplémentaire pour les contributeurs.

Exemple

L'employeur propose à ses employés (non cadres) de verser jusqu'à 10 % de leur salaire en LS, avec un taux d'échange avantageux. Ainsi, pour chaque Euro échangé, l'employé reçoit 1,20 LS, ce qui représente une augmentation de 20 % de son pouvoir d'achat sur cette partie du salaire. Pour obtenir ces LS, l'employeur les achète auprès de la Coopérative d'Échanges Savoisiens (CÉS) au prix de 0,80 € par LS, permettant ainsi une réduction de 20 % sur la masse salariale concernée. Les charges patronales et salariales sont calculées uniquement sur la portion du salaire versée en Euros, sans tenir compte de la part en LS.

De plus, à terme⁵, l'employeur et l'employé bénéficient d'une bonification exceptionnelle supplémentaire, versée au choix, soit en Euros, soit en LS, selon les modalités suivantes :

- **Employeur** : pour 100 € engagés, 80 € payés à la (CÉS) et convertis en 120 LS pour l'employé, la bonification exceptionnelle est soit 8 € (10 % des 80 € payés), soit 24 LS (20 % des 120 LS attribuées à l'employé).
- **Employé** : pour 100 € engagés, 120 LS reçues de l'employeur, la bonification exceptionnelle est soit 15 € (15 % des 100 € engagés), soit 36 LS (30 % des 120 LS reçues).

**** Les bonifications exceptionnelles sont prises en charge par la CÉS. ****

7.3 Attribution aux Corporations de Services (artisans, professions libérales, maraîchers, artistes, etc.) et à leurs employés

Les employeurs et employés Savoisiens (non cadres) bénéficient de ce mécanisme, spécifiquement conçu pour les entreprises employant jusque 4 salariés. Les Diffuseurs de la CÉS assurent l'approvisionnement en LS pour les entreprises, et ce processus est encadré par une convention tripartite entre la CÉS, l'employeur et l'employé Savoisien. Ce dispositif offre des avantages pour les deux parties, employeurs et employés, tout en prévoyant, à terme, une bonification exceptionnelle supplémentaire pour les contributeurs.

Exemple

L'employeur offre à ses employés (non cadres) la possibilité de recevoir jusqu'à 10 % de leur salaire en LS, avec un taux d'échange avantageux. Pour chaque Euro échangé, l'employé obtient 1,50 LS, ce qui équivaut à une augmentation de 50 % de son pouvoir d'achat sur cette portion du salaire. L'employeur acquiert ces LS auprès de la Coopérative d'Échanges Savoisiens (CÉS) au prix de 0,60 € par LS, permettant ainsi une réduction de 40 % sur la masse salariale concernée. Les charges patronales et salariales sont calculées uniquement sur le salaire versé en Euros, sans tenir compte de la partie en LS.

5 - [Passation des clés des bâtiments de l'administration française aux Savoisiens](#)

En outre, à terme, employeurs et employés bénéficient d'une bonification exceptionnelle supplémentaire, versée soit en Euros, soit en LS, selon les modalités suivantes :

- **Employeur** : pour 100 € engagés, 60 € payés à la CÉS et convertis en 150 LS pour l'employé, la bonification exceptionnelle est soit de 15 € (25 % des 60 € payés à la CÉS) ou bien 75 LS (50 % des 150 LS attribuées à l'employé).
- **Employé** : pour 100 € engagés, 150 LS reçues de l'employeur, la bonification exceptionnelle est soit de 25 € (25 % des 100 € engagés) ou bien 90 LS (60 % des 150 LS reçues).

**** Les bonifications exceptionnelles sont prises en charge par la CÉS. ****

* Facturation partielle en Livre Savoie pour ces Corporations

Ces corporations peuvent offrir à leurs clients la possibilité de régler partiellement leurs factures en LS, jusqu'à un maximum de 20 % du montant hors TVA. Ainsi, une facture peut être scindée en deux parties : l'une payable en Euros et l'autre en LS.

Exemple :

Facture / montant total Hors TVA = 1 000 €

Part réglée en LS à hauteur de 20 % (maximum) = 200 € payés 160 LS (réduction de 20 % en LS accordée au client s'il paie une part en LS).

- **L'émetteur de la facture** reçoit du client 800 € + 160 LS. Il échange ses 160 LS auprès de la CÉS pour 200 € (il a récupéré la remise faite au client).
- **Le client** a obtenu une remise en LS de 20 % sur les 200 € payés 160 LS. Il a payé la facture 800 € + 160 LS.

A terme, la facture émise partiellement en LS permet à ces corporations ainsi qu'à leurs clients, de bénéficier d'une **bonification exceptionnelle supplémentaire** de 20 € (10 % des 200 € convertis en LS) ou bien 80 LS (50 % des LS payées par le client).

7. 4 Attribution au commerçant et à sa clientèle

Le commerçant devient diffuseur de LS auprès de ses clients. Membre du réseau, il affiche un autocollant de Contributeur en vitrine. Il dispose de LS qu'il s'est procurées auprès des diffuseurs de la Coopérative d'Échanges Savoisiens (CÉS) et les échange avec sa clientèle selon le **Barème C. (§9 page 32)**.

Des bonifications immédiates sont offertes tant au commerçant qu'à ses clients.

Modalités :

- a) Une convention est établie lors de la première collaboration entre le commerçant et la CÉS.
- b) Le commerçant échange auprès du diffuseur de la CÉS des LS contre des Euros selon le **Barème B (§8 page 31)**.
- c) Le commerçant reçoit une liasse de billets de LS et un autocollant de Contributeur Savoisien.
- d) Le montant de la transaction est consigné dans le Registre des Contributeurs.

Note : Il est conseillé aux commerçants de ne pas s'engager dans les échanges Euros/LS au-delà du montant de leur marge bénéficiaire.

Cycle d'échange, entre la CÉS, le commerçant et le client

A) Échange entre la CÉS et le commerçant

Le commerçant bénéficie auprès de la Coopérative d'Échanges Savoisiens (CÉS), d'une bonification de 20 % sur les ventes qu'il effectue en LS. Le processus est le suivant :

1. **Le commerçant échange des Euros** contre des LS auprès de la CÉS, en sélectionnant une tranche prédéfinie du **barème B (§8 page 31)**.
2. **Le commerçant échange les LS obtenues**, contre des Euros auprès de ses clients, selon les tranches définies dans le **barème C (§9 page 32)**.
3. **Le commerçant offre 20 % de réduction** sur les marchandises que le client paie en LS. La valeur du volume des marchandises vendues avec réduction, correspond à la somme des Euros que le commerçant a engagés pour acquérir les LS auprès de la CÉS.

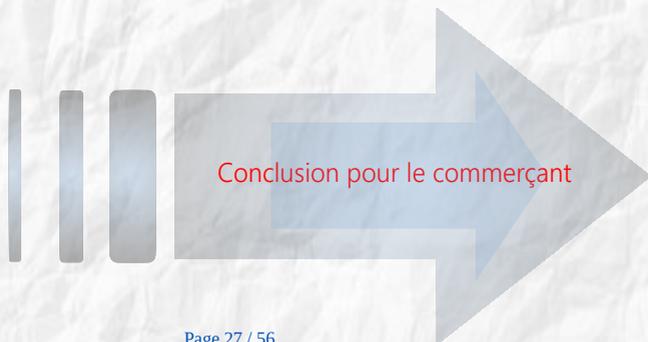
4. Lorsque le commerçant a vendu toutes les marchandises avec remise, il échange auprès de la CÉS, les LS collectées auprès de ses clients. Le montant échangé correspondant au montant des ventes de marchandises en LS. En échange des LS, il obtient une bonification de 20 % du montant d'Euros qu'il a engagé initialement auprès de la CÉS.
5. Le cycle d'échange ainsi achevé, le commerçant peut alors débiter un nouveau cycle d'échanges avec la CÉS en sélectionnant une nouvelle tranche du **barème B (§8 page 31)**.
6. En plus de sa marge bénéficiaire habituelle sur ses ventes, le commerçant bénéficie, à terme, d'une bonification exceptionnelle supplémentaire calculée selon l'exemple ci-après :

Exemple

Un commerçant échange 300 € contre 518 LS auprès de la CÉS, **barème B (§8 page 31)**. Après un cycle complet d'échange, il reçoit une bonification immédiate de 60 € (20 % de son engagement initial de 300 €). À terme, une bonification exceptionnelle supplémentaire lui est attribuée, dans cet exemple, équivalente à 60€ (100 % du 1^{er} bonus perçu).

Le commerçant pourra choisir de recevoir cette bonification exceptionnelle en LS, en Euros, en Francs Suisses (CHF) ou en or physique, avec les options suivantes :

- **Bonification en LS** : Le commerçant reçoit 100 % de son engagement initial en LS, soit 300 LS (pour 300 € échangés).
- **Bonification en , CHF ou or physique** : Le commerçant reçoit 60 €, ou l'équivalent en CHF ou en or physique, ce qui correspond à 100 % du montant du premier bonus. Dans cet exemple, le total des bonifications pour le commerçant, s'élève donc à 120 € pour un engagement initial de 300 € (rendement sur l'opération = 40%).



Conclusion pour le commerçant

Il débourse **300 €** pour acheter **518 LS** à la CÉS

il échange les **518 LS** avec le client pour **458 €**

il vend au client pour **300 €** de
marchandise au prix de **240 LS**

il échange les **240 LS** à la CÉS contre **202 €**

Sur **300 €** investis il gagne **60 €** soit 20 %
+ sa marge bénéficiaire habituelle
sur la marchandise vendue

A terme, il reçoit, en plus,
une bonification exceptionnelle !

Si la bonification est versée en Euros, CHF,
ou en or physique, elle correspond à
100 % de son premier Bonus, soit :
60 € supplémentaires

Si la bonification est versée en LS, elle est
de 100 % de son débours initial (300 €)
C'est à dire : **300 LS**

**SACRÉE
SAVOIE!
LIBRE!**

B) Échange entre le commerçant et le client

Le cycle d'échange entre le commerçant et le client suit un schéma différent de celui régissant les échanges entre le commerçant et la CÉS, avec un barème spécifique **barème B (§8 page 31)**.

1. **Échange d'Euros contre des LS** : Le client échange des Euros contre des LS auprès du commerçant, selon une tranche prédéfinie du **barème B (§8 page 31)**.
2. **Achat avec remise en LS** : Le client utilise ses LS pour acheter des marchandises chez le commerçant, bénéficiant ainsi d'une remise de 20 %.
3. **LS non utilisées** : Si le commerçant n'a plus de marchandises disponibles avec remise, le client peut conserver un solde de LS non dépensées qu'il pourra échanger auprès de la CÉS selon l'exemple suivant :

Exemple

Un client échange 458 € contre 518 LS, **barème B (§8 page 31)** et utilise ces 518 LS pour acheter des marchandises avec remise de 20 %. Si le client n'a pas utilisé toutes ses LS chez son commerçant, faute de marchandise disponible, il dispose de plusieurs options :

1. Attendre que le commerçant se réapprovisionne en marchandises ;
2. Acheter chez un autre commerçant participant ;
3. Conserver les LS comme épargne jusqu'à terme⁶, ce qui lui permettra de recevoir une bonification exceptionnelle de 150 % sur son engagement initial (458 €), versée en LS = 687 LS.

Si la bonification est versée en Euros, CHF, ou en or physique, elle sera équivalente à 20 % du montant initial engagé (458 €), soit : 91,60 € (au prorata des LS non utilisées)

Cas de force majeure

Exceptionnellement, un client peut échanger ses LS non utilisées directement auprès de la CÉS en cas de force majeure ou de besoin impératif, au même taux de change que lors de l'achat initial.

Conclusion pour le client

- Il débourse **458 €** pour acheter **518 LS** auprès du commerçant.
- il reçoit **300 €** de marchandise qu'il paye **240 LS**.
- il gagne 20 % de pouvoir d'achat et il a en poche **278 LS** non utilisées.

◦ il dispose alors de plusieurs options :

1. acheter chez un autre commerçant
2. attendre que le commerçant se réapprovisionne en marchandises
3. conserver les LS comme épargne jusqu'à l'avènement de la Savoie, ce qui lui permettra de recevoir une bonification exceptionnelle

◦ Si la bonification exceptionnelle est versée en Euros, CHF, ou en or physique, elle est équivalente à 20 % du montant initial engagé (**458 €**), soit : **91,60 €** (au prorata des LS non utilisées).

◦ Si la bonification est versée en LS, elle est de 150 % du montant initial engagé (**458 €**), soit : **687 LS**



Note : Le décompte des échanges est basé sur le Registre des Contribueurs. Il est donc crucial que chaque échange soit consigné avec précision et que les règles des cycles d'échanges soient rigoureusement respectées. Tout échange ne respectant pas les dispositions énoncées dans les paragraphes 7.1, 7.2, 7.3, et 7.4 ne peut être enregistré dans le Registre des Contribueurs et est donc exclus des avantages associés.

8. Barème B : Échange du Diffuseur avec le Commerçant

Le commerçant échange des Euros contre des LS auprès de la CÉS selon ce barème allant de 20 € pour 34 LS, jusqu'à 2 000 € pour 3 887 LS.

COMMERÇANT								
Échange initial		Utilisation	Vente marchandise		Échange final		Total Bonus	
1	2	3	4		5	6	7	8
Engage	Reçoit	Vente LS au client	Marchandise avec remise		Retour à CÉS	Reçoit Bonus	LS	€ ...
€	LS	€	€	LS	LS	€	LS	€
20	34	30	20	16	16	4	20	8
50	85	75	50	40	40	10	50	20
100	170	150	100	80	80	20	100	40
200	343	303	200	160	200	40	200	80
300	518	458	300	240	240	60	300	120
400	695	615	400	320	320	80	400	160
500	876	776	500	400	400	100	500	200
600	1 058	938	600	480	480	120	600	240
700	1 244	1 104	700	560	560	140	700	280
800	1 432	1 272	800	640	640	160	800	320
900	1 622	1 442	900	720	720	180	900	360
1 000	1 815	1 615	1 000	800	800	200	1 000	400
1 100	2 011	1 791	1 100	880	880	220	1 100	440
1 200	2 209	1 969	1 200	960	960	240	1 200	480
1 300	2 410	2 150	1 300	1040	1 040	260	1 300	520
1 400	2 613	2 333	1 400	1120	1 120	280	1 400	560
1 500	2 819	2 519	1 500	1200	1 200	300	1 500	600
1 600	3 028	2 708	1 600	1280	1 280	320	1 600	640
1 700	3 239	2 899	1 700	1360	1 360	340	1 700	680
1 800	3 452	3 092	1 800	1440	1 440	360	1 800	720
1 900	3 668	3 288	1 900	1520	1 520	380	1 900	760
2 000	3 887	3 487	2 000	1600	1 600	400	2 000	800

- 1 - Le commerçant change des € en LS auprès de la CÉS.
- 2 - Le commerçant reçoit des LS en échange d'€.
- 3 - Le commerçant propose ses LS à sa clientèle.
- 4 - Les marchandises affichent deux prix : un prix en € et un prix en LS qui inclut une remise de 20 % si le paiement est effectué en LS.
- 5 - Le commerçant échange en €, via la CÉS, les LS récoltées suite aux ventes.
- 6 - Le commerçant reçoit de la CÉS, son 1er bonus obtenu grâce aux échanges.
- 7 et 8 - Total des bonifications attribuées au client. Elles sont payables en LS ou en €/CHF/or, au choix.

9. Barème C : Échange du Commerçant avec ses Clients

Le commerçant échange avec ses clients des LS contre des Euros suivant ce barème allant de 30 € pour 34 LS à 3 487 € pour 3 887 LS.

CLIENT						
Échange initial		€ et LS non utilisées		Achats	Total Bonus	
9	10	11		12	13	14
Engage	Reçoit	Epargne		Remise 20 %	LS	€ ...
€	LS	€	LS	LS	LS	€
30	34	10	18	4	63	16
75	85	25	45	10	158	40
150	170	50	90	20	315	80
303	343	103	143	40	638	163,60
458	518	158	278	60	965	249,60
615	695	215	375	80	1 298	338
776	876	276	476	100	1 640	431,20
938	1 058	338	578	120	1 985	525,60
1 104	1 244	404	684	140	2 340	624,80
1 272	1 432	472	792	160	2 700	726,40
1 442	1 622	542	902	180	3 065	830,40
1 615	1 815	615	1 015	200	3 438	938
1 791	2 011	691	1 131	220	3 818	1 049,20
1 969	2 209	769	1 249	240	4 203	1 162,80
2 150	2 410	850	1 370	260	4 595	1 280,00
2 333	2 613	933	1 493	280	4 993	1 399,60
2 519	2 819	1 019	1 619	300	5 398	1 522,80
2 708	3 028	1 108	1 748	320	5 810	1 649,60
2 899	3 239	1 199	1 879	340	6 228	1 778,80
3 092	3 452	1 292	2 012	360	6 650	1 910,40
3 288	3 668	1 388	2 148	380	7 080	2 045,60
3 487	3 887	1 487	2 287	400	7 518	2 184,40

9 - Le client change des € en LS auprès du commerçant.

10 - Le client reçoit des LS en échange d'€.

11 - Il s'agit des montants en € et en LS non utilisés par le client. Ces montants peuvent être conservés en tant qu'épargne rémunérée à terme.

12 - Remise de 20 % obtenue sur les marchandises payées en LS.

13 et 14 - Total des bonifications attribuées au client. Elles sont payables en LS ou en €/CHF/or, au choix.

La **Livre Savoie (LS)** atteindra sa pleine fluidité lorsqu'un juste équilibre sera trouvé, grâce à un nombre suffisant de producteurs, éleveurs, manufacturiers et corporations offrant aux consommateurs une gamme suffisamment diversifiée de biens et services échangeables, en totalité ou en partie, avec la **LS**

10. Visibilité

Les Rencontres Savoyennes, les places de marché, le site internet, ainsi qu'un annuaire des contributeurs favoriseront la diffusion et la visibilité croissante de la Livre Savoie. Les professionnels acceptant la LS pourront apposer un autocollant sur leurs vitrines ou véhicules pour une identification rapide.

De plus, des flyers et divers outils de communication sont accessibles sur le site : www.savoie-gouv.org / Coopérative d'Échanges Savoyens / Imprimerie.

L'implication personnelle des Savoyens pour promouvoir la Livre Savoie demeure essentielle.



SAVOISIENS



voire participation
change tout !

11. Votre participation change tout

Vous pouvez contribuer de plusieurs manières :

- **En achetant des LS** : Un geste simple mais significatif pour soutenir l'économie locale, tout en assurant aux Savoisiens la sécurité alimentaire et l'accès aux services à la personne.
- **En participant bénévolement à l'expansion de la LS** : Vous pouvez vous engager activement en informant et en proposant des LS aux mairies, producteurs et commerçants ; ou encore en prenant l'initiative d'organiser des rencontres d'information...

Pour rejoindre ce programme, contactez-nous via le formulaire de contact sur le site de la CÉS : www.savoie-gouv.org / Coopérative d'Échanges Savoisiens / Contact.

- **En parlant autour de vous de ce grand projet sociétal unique** : Partagez l'information présente sur le site du Gouvernement et de la CÉS, publiez des posts sur les réseaux sociaux, envoyez des mails groupés. Vous trouverez des flyers à télécharger sur le site de la CÉS. Imprimez-les et déposez-les dans des lieux stratégiques (boîtes aux lettres, commerces, marchés, etc).

Qui contacter ?

- **Les commerçants et producteurs locaux, ainsi que les organisations territoriales** impliquées dans la gestion du vivant.
- **Les collectivités territoriales**, pour les encourager à s'engager avec la Savoie et à utiliser la LS dans les services publics et pour le paiement partiel des salaires des employés.
- **Les entreprises**, afin de leur proposer de payer une partie des salaires en LS.
- **Les services essentiels** : éducation, santé, services sociaux, cantines, médias, qui seront progressivement couverts par la LS.
- **Les secteurs touristiques, artistiques et culturels**, pour les inciter à adopter la LS.
- **Tous les consommateurs** : vos amis, collègues, membres de clubs, personnes rencontrées sur les marchés, foires, etc.

Il est crucial que tous les Savoisiens soient rapidement informés de la disponibilité de la LS. Pour cela, il est essentiel de diffuser largement cette information et de sensibiliser les consommateurs à travers toute la Savoie.

site officiel du Gouvernement de l'État de Savoie
www.savoie-gouv.org

La liberté passe par la connaissance partagée !

Tous les Savoisiens sont invités à découvrir
un éclairage édifiant sur la réalité de la monnaie :

Film historique " La Monnaie Miraculeuse "
<https://www.youtube.com/watch?v=Zy56N2kE7lc>

12. Comptabilité et fiscalité

Les montants et échanges en LS ne sont soumis à aucune taxe ni imposition car la LS est considérée par l'État de Savoie comme un moyen d'Échanges Souverains entre Savoisiens. Elle conserve une valeur stable dans le temps, étant non spéculative et non fondante.

La comptabilité relative au fisc français demeure sous la responsabilité du commerçant. Le fisc français n'a aucun droit de regard sur vos échanges en LS. Cependant, le commerçant doit équilibrer la part de ses transactions en LS en fonction de ses besoins en Euros. Il est conseillé de conserver une réserve suffisante en Euros pour satisfaire les exigences fiscales françaises en attendant l'avènement de la Savoie⁷, ainsi que pour régler les fournisseurs utilisant l'Euro, une part qui devrait diminuer progressivement.

La LS peut être intégrée dans la comptabilité d'une entreprise de la même manière qu'une caisse en devises. Les tickets de caisse peuvent continuer à afficher les montants en Euros, même si l'échange a été réalisé en LS.

⁷ - Passation des clés des bâtiments de l'administration française aux Savoisiens

13. Questions et réponses

* Pourquoi devrais-je utiliser la LS ?

- a) **Vous entrez dans un système financier résilient** : la LS est indépendante du système bancaire actuel, de plus en plus instable. Elle protège ses utilisateurs des risques croissants comme l'inflation galopante, la confiscation des comptes ou encore le chantage monétaire.
- b) **Vous privilégiez une économie locale** : ancrée dans les échanges basés sur le vivant, la LS favorise les transactions locales pour les produits essentiels du quotidien, tout en renforçant le lien social au sein de la communauté.
- c) **Vous tenez en mains une monnaie éthique** : la LS est avant tout un outil d'échange, conçu pour circuler, sans être accumulée (sauf l'épargne) ou utilisée pour la spéculation. Elle respecte une Charte d'Éthique et constitue une alternative solide face aux crises financières et monétaires prévues par les mondialistes, car elle ne peut être dévaluée. Elle reste sous contrôle des Savoisiens.
- d) **Vous soutenez le projet du Gouvernement de Savoie** : En adoptant la LS, vous participez à une initiative unique en faveur de l'économie locale, aux côtés d'un futur Gouvernement Savoisien engagé pour ses citoyens.

* **La LS est-elle légale ?** Oui, elle est tout à fait légale. La Savoie est un pays indépendant affirmé par la Déclaration d'Indépendance du 27 octobre 2023.

* **Quel volume de clientèle est susceptible d'utiliser la LS ?** À moyen et long terme, tous les Savoisiens.

* **Où pourrai-je utiliser la Livre Savoie ?** À terme, l'objectif est que l'ensemble des acteurs économiques utilisent la LS autant que l'Euro. Son expansion repose sur l'enthousiasme et l'engagement de chacun !

* **En tant que producteur, artisan ou commerçant, comment les consommateurs me trouveront-ils ?** Par la liste éditée, l'annuaire électronique, la carte de géolocalisation, ainsi que par le logo apposé sur les vitrines et les véhicules de transport.

* **J'ai un restaurant, est-ce que je peux proposer des bonus supplémentaires à mes clients ?** Oui bien sûr ! Le restaurateur est maître chez lui et gère ses prix

comme il l'entend. Il peut proposer à sa convenance de faire bénéficier ses clients de bonus supplémentaires quand ils paient en LS. Il suit la même règle concernant le cycle d'échange.

* **Est-ce qu'il y aura une banque pour faire des dépôts ?** C'est à la "Coopérative d'Échanges Savoyens" (CÉS) que se feront les dépôts. Un outil de gestion numérique est à l'étude.

* **Est-ce que la LIVRE SAVOIE peut être achetée avec d'autres monnaies que l'Euro ?** Oui. Sa valeur d'achat à terme est de 1 LS pour 1 €. Les autres monnaies FIAT peuvent être utilisées, via l'Euro, pour des achats de LS.

* **Ne vais-je pas être traité "d'indépendantiste" par ma clientèle ?** La Savoie n'est pas une région de France cherchant à obtenir son autonomie, mais un pays indépendant depuis toujours. Bien qu'elle n'ait jamais renoncé à sa souveraineté, elle est sous occupation coloniale française depuis 1860. Des démarches sont actuellement en cours au niveau international pour mettre fin à cette situation illégale. Le fait qu'une grande partie de la population l'ignore encore ne modifie en rien la réalité juridique de la Savoie.

* **Je suis l'objet d'intimidation, que faire ?** La personne qui vous intimide, aussi autoritaire qu'elle puisse sembler, n'est probablement pas suffisamment informée sur la légalité des actions du GÉS et de ses démarches. Elle tente de vous inciter à céder à la peur, mais ne l'acceptez pas et ne la propagez surtout pas. Dirigez cette personne vers le site du GÉS pour qu'elle puisse obtenir des informations fiables. Si nécessaire, contactez-nous pour recevoir de l'aide.

Gardez à l'esprit que la nouveauté peut engendrer de l'inquiétude, mais avec le temps, elle finit par être acceptée.

* **Dès le lancement de la LS est-ce que je peux recevoir les 5 premières phases en une fois ?** Tout demandeur peut recevoir en une seule fois les montants prévus pour les cinq premières phases d'attribution, sous réserve des fonds disponibles.

* **Ai-je intérêt à commander mes LS auprès de la CÉS, d'un diffuseur ou d'un commerçant ?** En tant que client ou particulier, vous pouvez obtenir des LS directement auprès de la CÉS, de ses diffuseurs, ou des commerçants. Ces commerçants se procurent les LS auprès des diffuseurs, qui sont eux-mêmes approvisionnés par la CÉS.

En tant que commerçant, entreprise ou institution, il est recommandé de vous adresser directement aux diffuseurs de la CÉS pour obtenir des LS.

*** En tant que client, que se passe-t-il si je ne peux pas utiliser toutes mes LS chez le commerçant ?** Si vous conservez vos LS non utilisées jusqu'à l'avènement de la Savoie⁸, elles auront constitué pour vous une épargne. Et cette épargne sera bonifiée comme suit :

- Bonus de 150 % si vous souhaitez un versement en LS
- Bonus de 20 % si vous souhaitez un versement autre qu'en LS.

Cependant, si avant l'avènement de la Savoie, vous avez besoin de reconvertir vos LS en Euros, notez que cela ne concerne que les LS obtenues lors d'échanges avec les commerçants. En cas de force majeure, il sera possible d'échanger vos LS restantes contre des Euros auprès de la CÉS. Le taux de change appliqué sera celui correspondant à votre échange initial d'Euros en LS, selon la tranche du barème C (§9 page 32) que vous aviez sélectionnée. Le Registre des Contribueurs fera foi pour valider ces opérations.

*** Que faire si mon commerce préféré n'a pas de LS ?** Devenez ambassadeur du projet, à votre échelle. Des outils de dialogue avec les personnes sont disponibles sur le site de la CÉS.

*** Quand est prévu l'avènement de la Savoie ?** Sa date dépendra de l'effort collectif pour faire connaître, adhérer à et diffuser la démarche du Gouvernement de l'État de Savoie. Cet avènement marquera la célébration du départ effectif de l'administration française du territoire de Savoie.

Nous travaillons sans relâche pour accélérer ce processus et toute aide est la bienvenue, sous toutes ses formes. N'hésitez pas à parler du sujet autour de vous !

D'autres questions ?

Rendez-vous sur le site du GÉS www.savoie-gouv.org / Coopérative d'Échanges Savoyens rubrique FAQ ou envoyez-nous votre demande par le formulaire de contact du site.

14. Achat en ligne

Les Livres Savoie sont accessibles en ligne sur le site :

www.savoie-gouv.org / Coopérative d'Échanges Savoyens

Les LS sont expédiées par voie postale. Paiement en ligne.

8 - Passation des clés des bâtiments de l'administration française aux Savoyens



Bon du Trésor

2025 - 1^{er} semestre

Contrat N° 2025 /

Coopérative
d'Échanges Savoisiens
C.É.S

GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DE SAVOIE
BP. 7374 - 122 rte. Du Lac 73470 Novalaise
www.savoi.e-gouv.org



BON DU TRÉSOR

1. Préambule

Suite à la déclaration d'indépendance du territoire de Savoie en date du 27 octobre 2023, le Gouvernement de l'État de Savoie officialise le lancement d'une émission de Bons du Trésor dans le cadre de sa stratégie de gestion financière. Cette démarche vise à mobiliser des fonds pour soutenir le financement de projets prioritaires, contribuant ainsi à l'établissement des structures gouvernementales nécessaires à la réalisation de l'objectif de décolonisation de la Savoie.

2. Légalité

Les Bons du Trésor de Savoie représentent une opportunité d'investissement stratégique, accessible aux citoyens et aux entreprises, visant à financer les projets de développement du Gouvernement et à dynamiser l'économie locale. Ces bons offrent une sécurité d'investissement avec des taux d'intérêt attractifs, contribuant ainsi à la croissance du territoire tout en garantissant la stabilité de son cadre budgétaire.

Ces initiatives financières reflètent l'engagement du Gouvernement de l'État de Savoie à bâtir une économie résiliente, inclusive et tournée vers l'avenir, au bénéfice de l'ensemble de ses citoyens.

En 2024, conformément au décret émanant du Ministère de l'Économie et des Finances Réf. D/2023-15-00002, le Gouvernement de l'État de Savoie a procédé à l'émission de Bons du Trésor avec une date de clôture des souscriptions au 31 Décembre 2024. Après cette date de clôture de souscription, l'émission des Bons du Trésor se poursuit à terme 4 ans, de date à date et avec des bonifications similaires, sous la formule : Bons du Trésor 2025.

Détails de l'Émission 2025

- Montant : illimité
- Type de Bons : Bons du Trésor à terme 4 ans
- Taux d'Intérêt : 5 % (non capitalisable)
- Versement des intérêts : annuel, aux dates du contrat
- Date de Début : 1er janvier 2025
- Date de Clôture de souscription : 30 juin 2025
- Terme du contrat : 15 Juillet 2029
- Date de Début de l'émission suivante : 1er juillet 2025
- Date de Clôture de souscription de l'émission suivante : 31 décembre 2025
- Terme du contrat de l'émission suivante : 15 janvier 2029
- Minimum de souscription pour toutes les émissions : néant
- Montant minimal de souscription : 100 €
- Vente à escompte : 90 €
- Nombre de titres : illimité

3. Objectifs de l'Émission

Cette émission de Bons du Trésor vise à atteindre les objectifs suivants

1. Financement de Projets Prioritaires : les fonds récoltés seront dédiés à l'établissement des structures gouvernementales nécessaires à la concrétisation de l'objectif de décolonisation de la Savoie.

2. Gestion de la Trésorerie : les bons du trésor offrent une opportunité pour le Gouvernement de gérer efficacement sa trésorerie et d'assurer la stabilité financière des budgets impartis.

4. Comment Souscrire

Les investisseurs intéressés peuvent souscrire à cette émission 2025 avant les dates de clôture respectives. Les détails sur la procédure de souscription et les modalités sont disponibles sur le site :

www.savoie-gouv.org

onglet : **Coopérative d'Échanges Savoyens**

5. Rentabilité des Bons du Trésor

Les bons du Trésor émis par le Gouvernement de l'État de Savoie offrent un rendement attractif :

- **Premier rendement :** L'investisseur qui achète un Bon du Trésor obtient un intérêt annuel de 5 % pour son placement.
- **Deuxième rendement :** Il est également prévu, pour les acheteurs qui souhaiteraient être remboursés en Livre Savoie d'obtenir une plus value de 100% de leur engagement.
- **Troisième rendement :** Ce rendement est basé sur la différence entre le prix d'émission (donc le prix payé) et le prix de revente (prix de remboursement).

Le bon du Trésor est « vendu à escompte » c'est-à-dire en dessous de sa valeur nominale. Il est ensuite « remboursé au pair » c'est à dire racheté selon sa valeur nominale.

Modalités

Vous achetez un Bon du Trésor d'une valeur de 100 € que vous payez 90 €. Le contrat complété et signé vous en recevez immédiatement un exemplaire et 100 LS en guise de jetons (à conserver jusqu'au remboursement final du Bon). Chaque année vous recevez 5 % d'intérêt en échange du coupon détachable annuel (5€ ou 10 LS). Le remboursement du Bon 'au Pair' se fait au terme de 4 ans. Si vous choisissez un remboursement en Euros, vous recevez la somme de 100 € en échange des 100 LS/jetons reçus lors de l'achat du Bon, en plus des intérêts. Si vous choisissez un remboursement en LS vous recevez une bonification de 100 LS supplémentaires et vous conservez les 100 LS/jetons reçus à l'achat du Bon. Dans tous les cas, le remboursement de la valeur nominale du Bon se fait au prorata des LS/jetons restitués à terme. L'équivalence de change est de 1 LS pour 1 €.

6. Contrat

Chaque Bon du Trésor est régi par un contrat numéroté et signé, en double exemplaire, qui explicite les modalités d'application :

www.savoie-gouv.org
onglet : **Coopérative d'Échanges Savoyens**

7. Option de reconduction

À partir de la date limite de souscription des Bons du Trésor 2024, fixée au 31 décembre 2024, une option de reconduction a été mise en place pour les Bons du Trésor 2024, selon les modalités suivantes :

À compter du 1er janvier 2025, les conditions des Bons du Trésor 2024 seront reconduites chaque année et de semestre en semestre avec une période de rendement sur 4 ans.

Concrètement :

- Si vous achetez un Bon du Trésor entre le 1er janvier et le 30 juin 2025, il bénéficiera de sa pleine période de rendement jusqu'au 1er juillet 2029. Il sera remboursé à partir du 15 juillet 2029.
- Si vous achetez un Bon du Trésor entre le 1er juillet et le 31 décembre 2025, il bénéficiera de sa pleine période de rendement jusqu'au 1er janvier 2029. Il sera remboursé à partir du 15 janvier 2029.

Le rendement ainsi que la bonification exceptionnelle restent inchangés.

L'émission des Bons du Trésor fait partie intégrante de la stratégie d'implantation de la Livre Savoie dans l'économie nationale. La prolongation de cette émission se poursuivra aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Comprendre
la monnaie
dans le
système
financier
actuel



Pour faire simple :

La banque crée de l'argent à partir de rien : comment ça marche ?

Dans notre économie actuelle, l'argent n'existe pas seulement sous forme de billets et de pièces (ce que j'ai dans mon portefeuille), il existe aussi sous forme numérique, simplement des chiffres inscrits sur mon compte bancaire. Et la majorité de l'argent aujourd'hui est virtuelle.

Comment la banque crée cet argent ?

Prenons un exemple simple : je veux acheter une voiture, mais je n'ai pas assez d'argent. Alors, je vais voir ma banque et je demande un prêt de 10 000 Euros. Si la banque accepte, elle ne va pas me donner des billets physiques, elle va ajouter 10 000 Euros sur mon compte en banque.

Ce qui est surprenant, c'est que cet argent n'existait pas avant. La banque n'a pas pris cet argent dans un coffre rempli de billets. Elle l'a juste créé à partir de rien en l'écrivant dans son système informatique.

Est-ce que la banque peut créer de l'argent autant qu'elle veut ?

Non, la banque doit respecter des règles. Elle ne peut pas créer une quantité illimitée d'argent. Elle est tenue de garder une petite partie en réserve, appelée réserve fractionnaire. Par exemple, si je mets 1 000 Euros à la banque, elle n'a besoin de garder qu'une petite partie, disons 100 Euros, et peut prêter le reste (900 Euros) à d'autres personnes. Mais comme tout le monde ne vient pas retirer son argent en même temps, ce système fonctionne et la banque peut ainsi prêter beaucoup plus d'argent qu'elle n'en a vraiment en billets.

Le rôle de la dette dans la création d'argent

En réalité, quand je souscris un prêt, je crée une dette. Cet argent que la banque a créé pour moi, je dois le rembourser. Tant que je n'ai pas remboursé, cet argent circule dans l'économie : j'achète la voiture, le vendeur dépense cet argent ailleurs, etc.

Mais attention : lorsque je rembourse mon prêt, cet argent est en quelque sorte détruit. Pourquoi ? Parce qu'il n'avait été créé que pour me prêter de l'argent. Quand je rembourse les 10 000 Euros, cet argent n'existe plus, mais la banque garde les intérêts que j'ai payés. C'est ce qui lui permet de faire des profits et de s'enrichir.

Pourquoi dit-on que tout est virtuel ?

Parce que dans la plupart des cas, cet argent n'est jamais vu sous forme de billets. Tout se passe dans les ordinateurs de la banque : mon salaire, mes paiements, mes prêts, tout est virtuel. Ce sont des chiffres qui bougent d'un compte à l'autre, sans qu'on ait besoin de toucher de l'argent physique.

Le système repose sur la confiance

Ce système de création d'argent fonctionne parce que tout le monde fait confiance au système bancaire. Les gens acceptent de recevoir et de payer avec cet argent numérique, car ils savent qu'ils pourront l'utiliser pour acheter des biens ou des services.

Le risque du système de dette

Cependant, il y a un risque : comme la monnaie est créée principalement par des dettes, tout le système repose sur l'emprunt. Si les gens cessent d'emprunter ou ne peuvent plus rembourser leurs dettes, cela crée des problèmes pour les banques et l'économie. Ce système pousse donc les gens et les entreprises à emprunter en permanence, ce qui entraîne inéluctablement un endettement excessif. D'où la dette mondiale, largement EXCESSIVE car non remboursable dans le système économique actuel.

Résumé simplifié

1. Quand je demande un prêt à la banque, elle crée de l'argent en ajoutant des chiffres à mon compte.
2. Cet argent n'existait pas avant, il a été créé à partir de rien et est virtuel.
3. La banque ne garde qu'une petite partie de ses réserves en billets, elle peut prêter bien plus que ce qu'elle a en liquide.
4. Quand je rembourse mon prêt, l'argent est "détruit", mais la banque garde les intérêts, ce qui lui permet de faire des profits.

5. Le système fonctionne parce que tout le monde a confiance en l'argent numérique et en la banque.
 6. Mais ce système repose sur la dette : si trop de gens ne peuvent pas rembourser, cela pose de gros problèmes à l'économie. Et si tout le monde veut récupérer son argent à la banque, le système s'effondre.
-

Conclusion

Le système financier actuel, fondé sur la dette, présente des déséquilibres structurels majeurs, en particulier sur le plan de l'équité sociale. La transition vers une économie distributive est essentielle pour assurer une répartition plus équitable des ressources et des richesses. Dans ce modèle, l'État reprend la création monétaire au profit des citoyens, ce qui réduit les inégalités et favorise l'abondance pour tous et de façon pérenne.

L'économie distributive, centrée sur la justice sociale et l'équité, établit un modèle plus résilient et plus juste pour l'ensemble de la société. Dans ce contexte, la création de la Livre Savoie (LS) vise à garantir la sécurité alimentaire et les services à la personne pour tous les Savoisiens, en pleine période de transition sous le Gouvernement de l'État de Savoie. Face à l'évolution vers la suppression de l'argent liquide au profit d'une monnaie numérique contrôlée par les autorités, la LS s'inscrit comme un outil fondamental de l'économie distributive en Savoie, servant directement les intérêts des Savoisiens.

La création monétaire en images :

- **Quest-ce que la monnaie ?**
<https://youtu.be/9cSujzEo4A8>
- **La création monétaire :**
<https://www.youtube.com/watch?v=o2u7Xa57y8A>
- **Comprendre la monnaie :**
https://www.youtube.com/watch?v=AepsS7Fay_8



Comment soutenir notre démarche ?

L'essor de la Livre Savoie et des Bons du Trésor repose sur l'engagement ferme et déterminé des Savoisien(ne)s à affirmer l'indépendance du pays !

En investissant une part de notre capacité d'épargne dans l'achat de **Livres Savoie** et de **Bons du Trésor**, nous participons directement à l'émancipation de la Savoie.

Les Dons dûment notifiés sur le 'Registre des Contributeurs' sont assujettis à terme, à une bonification exceptionnelle en LS de 200 %.

CONTACT

Coopérative d'Échanges Savoisien(ne)s
cooperative.ges@savoie-gouv.org

pour la Livre Savoie

livre.savoie@savoie-gouv.org

pour les Bons du Trésor

bon.du.tresor@savoie-gouv.org

Ministère de l'Économie et des Finances

conomie@savoie-gouv.org

Quand la monnaie perd sa fluidité,

QUI NE PEUT ACHETER

RUINE QUI VEUT VENDRE

QUI NE PEUT VENDRE

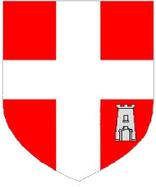
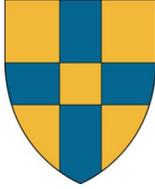
CESSE LUI-MÊME D'ACHETER



Site officiel du
Gouvernement de l'État de Savoie
www.savoie-gouv.org



Brochure éditée par le Ministère de l'Économie et des Finances – février 2025 / édition 8



**SACRÉE
SAVOIE
LIBRE!**



LES ALLOBROGES

CHANT NATIONAL SAVOISIEN

J. Desaix

